

COMMUNIQUE DE BMCE BANK



L'Assemblée Générale Mixte de BMCE Bank, sur convocation de son Conseil d'Administration réuni le 27 Septembre 2012, s'est tenue en date du vendredi 23 novembre 2012 à 10 heures, les Actionnaires présents et représentés ayant réuni plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée réunie d'abord en la forme Extraordinaire et sur proposition dudit Conseil d'Administration, après lecture du Rapport de ce dernier et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, a décidé une augmentation du capital social en numéraire réservée aux actionnaires de référence de BMCE Bank d'un montant nominal de 75 millions de dirhams, assortie d'une prime d'émission globale de 1 425 millions de dirhams, qui portera le capital social à 1.794.633.900 dirhams.

Cette augmentation sera matérialisée par l'émission de 7.500.000 actions nouvelles de valeur nominale de 10 dirhams chacune, assortie d'une prime d'émission de 190 dirhams, soit une valeur d'émission de 200 dirhams, prime d'émission comprise, par action.

Cette augmentation du capital social vise à renforcer les fonds propres de BMCE Bank et ce, afin d'accompagner la stratégie de croissance organique et externe du Groupe au Maroc et à l'International et s'aligner aux nouvelles exigences en matière de réglementation bancaire et financière.

A cet effet, le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé, la totalité des 7.500.000 actions à émettre étant réservée à :

RMA WATANYA 67-69, Avenue des FAR - Casablanca	2 566 769
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg – France	2 363 252
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION Place Moulay Hassan – BP. 408, Rabat	763 154
FINANCECOM 67-69, Avenue des FAR – Casablanca	718 318
MUTUELLE AGRICOLE MAROCAINE D'ASSURANCES MUTUELLE CENTRALE MAROCAINE D'ASSURANCES 16, Rue Abou Inane - Rabat	463 340
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES 100, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca	392 299
BES VIDA Avenida Da Libertad, 195 - 1250 142 Lisbonne / Portugal	232 868
TOTAL	7 500 000

Ensuite, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement a approuvé, à l'unanimité, les résolutions proposées par le Conseil d'Administration après lecture du Rapport de ce dernier. Ces résolutions décident l'émission d'un Emprunt subordonné obligataire d'un montant maximum de 2 milliards de dirhams, avec appel public à l'épargne, à placer sur le marché local et dont les fonds seront de nature à se classer au titre des fonds propres complémentaires de deuxième niveau au sens de l'article 3 et 19 de la Circulaire de Bank Al Maghrib 24/G/2006. La ou les émissions autorisées par l'Assemblée suscitée pourront être réalisées en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de cinq ans.

Cet emprunt est destiné à favoriser le renforcement des fonds propres complémentaires de la Banque dans le cadre de la réglementation bancaire et financière ainsi que dans l'objectif de financer les opérations fondamentales à l'exercice de son activité.